

La lettre du SAGE

Nappe de Beauce

Edito

Avec le déroulement de l'enquête publique, du 23 janvier au 9 mars, et l'adoption du SAGE, le 24 septembre, 2012 a été particulièrement importante pour la Commission Locale de l'Eau. Elle marque l'aboutissement de 12 années de débats et d'échanges constructifs, depuis la constitution de la CLE par l'arrêté préfectoral du 2 novembre 2000.

Je remercie toutes celles et ceux qui ont participé à l'élaboration de ce document. La concertation qui a été menée tout le long de la démarche fut un exercice difficile. De nombreuses réunions ont été nécessaires pour parvenir à un projet commun acceptable par un plus grand nombre d'acteurs du territoire. Pour certains, le SAGE demeure trop ambitieux alors que pour d'autres il ne l'est pas assez. Il a néanmoins permis de mettre tout le monde autour de la table et de faire avancer des dossiers, tels que la régionalisation de la nappe ou le déplacement des forages proximaux.

En 2013, il nous faudra mettre en application le document et veiller au respect de ses règles de gestion. Compte tenu de la complexité et de l'étendue du territoire, la mise en œuvre de ses prescriptions nécessitera une coordination de la maîtrise d'ouvrage et une cohérence dans les politiques menées par les différents acteurs dans le domaine de l'eau.

Les liens avec les SAGE Loir et Orge Yvette, qui partagent une partie de notre territoire, seront également essentiels. Des Commissions InterSAGE seront prochainement instaurées pour veiller à la concordance des orientations de chaque SAGE. Nous vous proposons, dans ce numéro, un zoom sur le SAGE Orge Yvette.

Bonne lecture !

Mme BÉVIÈRE,
Présidente de la CLE
du SAGE Nappe de Beauce

Le SAGE enfin adopté !

Le 24 septembre 2012, à Malesherbes, la Commission Locale de l'Eau a adopté la version définitive du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux de la Nappe de Beauce et ses milieux aquatiques associés. La validation préfectorale du document reste la dernière étape à venir avant son entrée en vigueur.



Suite à 12 années d'expertise, de concertation et d'études approfondies, le SAGE fixe les orientations à suivre pour assurer la gestion et la préservation de la nappe de Beauce.

Elaboré par et pour les acteurs du territoire, il se compose d'un Plan d'Aménagement et de Gestion Durable de la ressource (PAGD) et d'un Règlement.

Le **PAGD** définit les objectifs du SAGE et les moyens d'action.

Le **Règlement** encadre les usages de l'eau et définit des mesures précises permettant d'atteindre les objectifs inscrits dans le PAGD.

Opposable à l'administration et aux tiers (règlement), le SAGE deviendra, une fois approuvé, la règle locale en matière de politique de l'eau.

➔ Pour en savoir plus sur le contenu du SAGE

Consultez la lettre du SAGE n°9 - Déc. 2010
Ou téléchargez les documents sur internet : www.sage-beauce.fr

Retour sur l'enquête publique

L'enquête publique sur le projet de SAGE s'est déroulée du 23 janvier au 9 mars 2012. Dernière grande étape avant l'approbation finale du document, elle a suscité une forte mobilisation des acteurs du territoire. Les 5 commissaires enquêteurs ont tenu 37 permanences pendant lesquelles ils ont reçu et renseigné 167 personnes.

La commission d'enquête a rendu un avis favorable sur le projet de SAGE.

Dans ce numéro

ZOOM sur le SAGE Orge Yvette...	2-3
Prélocalisation des zones humides	4
Evaluation des fuites de nitrates vers les eaux souterraines	4
L'eau vous consulte du 1 ^{er} novembre 2012 au 30 avril 2013	4

ZOOM sur le SAGE Orge Yvette...

Le SAGE Nappe de Beauce et le SAGE Orge Yvette partagent une partie de leur territoire. Nous vous présentons ce SAGE, actuellement en cours de révision...

Le territoire

Le périmètre du SAGE Orge Yvette correspond au bassin versant de l'Orge et couvre une superficie de **950 km²**. Il est situé au sud de l'Île-de-France, sur les départements des Yvelines et de l'Essonne. Il comprend **116 communes**.

Le réseau hydrographique est composé de l'Yvette en partie nord, de l'Orge et de leurs affluents dont les principaux sont la Rémarde, la Prédécelle et la Salmouille.

Le SAGE Orge Yvette partage 46 communes, soit 47 % de son territoire, avec le SAGE de la nappe de Beauce.

Les financeurs

- Agence de l'eau Seine Normandie
- Conseil Régional Ile de France
- Conseil général des Yvelines
- Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement Hydraulique de la Vallée de l'Yvette (SIAHVV)
- Syndicat mixte de la Vallée de l'Orge Aval (SIVOA)
- Syndicat Intercommunal de la Vallée Supérieure de l'Orge (SIVSO)
- Syndicat Intercommunal d'Hydraulique et d'Assainissement (SIHA) de Limours
- Syndicat Intercommunal de la Rémarde Aval (SIRA)
- Syndicat Intercommunal de la Haute Vallée de la Rémarde (SIHVR)

Les enjeux du territoire

L'urbanisation croissante de ce territoire depuis les années 1950 s'est traduite par une altération des milieux aquatiques. Dès les années 1970, les collectivités territoriales ont engagé des actions afin de maîtriser les **pollutions d'origine domestique, industrielle et agricole**.

La saison hivernale et les eaux de ruissellement qui entraînent des **inondations** récurrentes font également l'objet d'une préoccupation accrue des différents acteurs de la gestion hydraulique.

Enfin, la forte concentration de la population, la diversité des activités humaines, (industrie, agriculture, loisirs), ainsi que la situation hydrogéologique régionale, ont engendré la volonté d'une **gestion cohérente des ressources** pour le présent et pour l'avenir.

L'articulation entre le SAGE Orge Yvette et le SAGE Nappe de Beauce

Une **commission interSAGE** a été récemment mise en place. Elle se compose de 16 membres issus des différents collèges de chacune des deux CLE. Cette commission est chargée de veiller à la cohérence dans les orientations, les prescriptions et les actions définies sur le territoire commun. Elle est également tenue informée des études menées ainsi que des avis rendus par chaque CLE sur les dossiers relatifs à la loi sur l'eau notamment.

Les **cellules animation** des deux SAGE travaillent également en étroite collaboration :

- invitation aux réunions de CLE, groupes de travail, comités de pilotage, etc.
- transmission des rapports d'études, documents d'information et de sensibilisation, etc.

Quelques dates importantes

- **6 août 1997** : arrêté confirmant le périmètre du SAGE
- **20 janvier 1999** : arrêté interpréfectoral de mise en place de la Commission Locale de l'Eau Orge-Yvette (la CLE), chargée d'élaborer le schéma d'aménagement
- **2001** : le Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement Hydraulique de la Vallée de l'Yvette (SIAHVV) devient structure porteuse de la CLE et de sa cellule d'animation
- **9 juin 2006** : le SAGE est approuvé par arrêté interpréfectoral. Depuis cette date, le SAGE Orge-Yvette est dans sa phase de mise en œuvre
- **2010** : Le SAGE entre en phase de révision afin d'être mis en conformité avec la LEMA du 30 décembre 2006 et le SDAGE Seine Normandie approuvé le 20 novembre 2009
- **26 janvier 2012** : Validation du projet de SAGE révisé par la CLE



Interview de l'animatrice du SAGE Orge Yvette AUDREY LIEVAL

Quel est votre parcours ? Comment êtes-vous devenue animatrice du SAGE Orge Yvette ?

Chimiste de formation, j'ai complété mon cursus universitaire par un premier master généraliste en environnement et un second master, plus spécialisé, en hydrologie et hydrogéologie. Une première expérience au Conseil général de Seine Maritime en tant que chargée d'opérations Eau potable/eau pluviale m'a permis de me familiariser avec les contrats de gestion de l'eau. J'ai par la suite été embauchée par le Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement Hydraulique de la Vallée de l'Yvette (SIAHVV), structure porteuse du SAGE Orge Yvette, dans un premier temps pour aider à l'émergence des contrats sur le territoire du SAGE puis, suite au départ de Kristell Pichodou, comme animatrice du SAGE.

Quel est le bilan après 6 ans de mise en œuvre du SAGE ? Quelles sont les améliorations apportées dans le SAGE révisé ?

Il est difficile de dresser un bilan précis étant donné que le premier SAGE, validé en 2006, ne comportait pas d'objectif chiffré ni de délai de réalisation, difficile également de faire la part des choses et d'identifier clairement ce qui est dû au SAGE. Le nouveau format du SAGE et surtout le nouveau tableau de bord, plus facile à renseigner que

le précédent, devraient permettre un suivi plus précis des retombées du nouveau SAGE sur le territoire.

Quelles seront les premières actions engagées par la CLE après l'approbation du SAGE ?

Nous allons lancer une **étude pour l'inventaire des zones humides** sur le territoire. Cette étude nous permettra notamment

d'identifier les zones humides à enjeux qu'il est important de préserver en priorité. Nous continuerons également les démarches engagées pour la **mise en œuvre du PAPI**. Il est, par ailleurs, prévu de **mettre en place un Syndicat Mixte** à l'échelle du bassin versant de l'Orge pour faciliter le portage du SAGE et du PAPI. Enfin, nous nous sommes rendus compte que les gens ne connaissent pas ou peu le SAGE. Nous allons donc mettre l'accent sur la communication.



Interview

Un SAGE en révision

Pourquoi une révision du SAGE ?

La révision du SAGE intervient après quatre années de mise en œuvre du premier SAGE. Elle répond à plusieurs exigences réglementaires :

- la **mise en conformité du SAGE avec la Loi sur l'Eau** et les Milieux Aquatiques de 2006 par la formalisation d'un Plan d'Aménagement et de Gestion Durable (PAGD) de la ressource et d'un Règlement du SAGE permettant d'en renforcer la portée juridique ;
- la **mise en compatibilité avec le SDAGE**

du bassin de la Seine et des cours d'eau côtiers normands 2010-2015, validé le 20 novembre 2009.

La révision du SAGE a également permis, sur la base d'un diagnostic plus précis hiérarchisant et actualisant les pressions présentes sur le territoire, d'actualiser le contenu du SAGE.

Les différentes étapes :

La révision du SAGE s'est déroulée en deux grandes étapes :

- la première étape consistait dans le **bilan**

de mise en œuvre du premier SAGE et dans **l'actualisation de l'état des lieux-diagnostic** ;

- la deuxième étape consistait en la **formalisation des produits du SAGE** avec la transcription de la stratégie de 2006 (actualisée lorsque besoin) sous forme de PAGD et l'écriture du Règlement du SAGE.

Les assemblées ont été consultées sur le nouveau projet de SAGE courant 2012. L'enquête publique est prévue pour le début de l'année 2013.



Actualités

Prélocalisation des zones humides

Jouant un rôle essentiel dans la gestion de la ressource en eau, les zones humides ont subi une dégradation importante depuis ces dernières années. La Commission Locale de l'Eau définit leur préservation comme un des enjeux majeur du SAGE. La définition d'orientations de gestion et de mesures de protection nécessite au préalable de mieux connaître ces zones à travers la réalisation d'inventaires.

Disposer d'une connaissance homogène à l'échelle du SAGE

Afin de pallier le manque de connaissance sur la situation des zones humides sur le périmètre du SAGE, la Commission Locale de l'Eau a lancé en 2010 une étude visant à identifier les secteurs où la probabilité de présence de zones humides est forte.

Réalisée par le groupement de bureaux d'études TTI Production et Acer campestre, cette prélocalisation des zones humides s'est appuyée sur un travail de photo-interprétation d'images aériennes, une analyse spatiale et topographique du territoire ainsi que sur l'analyse de données existantes.

L'ensemble des couches d'informations ont été compilées afin d'obtenir une **cartographie finale au 1/25 000 des « zones humides probables » sur le SAGE.**



L'eau vous consulte du 1^{er} novembre 2012 au 30 avril 2013

Les acteurs de l'eau et le public sont consultés sur les « Questions importantes » pour la gestion de l'eau de 2016 à 2021. Cette consultation a démarré le 1^{er} novembre pour une durée de 6 mois. Prévue par la directive cadre européenne comme étape d'élaboration des prochains SDAGE (2016-2021), les résultats doivent alimenter la définition des priorités de chaque grand bassin.

Vous retrouverez les questionnaires accompagnés d'une présentation des questions importantes sur les sites internet :

<http://www.eau-seine-normandie.fr/> pour le bassin Seine Normandie

<http://www.eau-loire-bretagne.fr/> pour le bassin Loire Bretagne



Au final, ce sont **458 km² de zones à forte probabilité de présence de zones humides** qui ont été identifiés. Ces zones se situent essentiellement le long des vallées des cours d'eau. Une hiérarchisation de ces zones a également été réalisée afin de prioriser les efforts d'investigation terrain.

Une base de travail pour les acteurs locaux

Cette prélocalisation ne peut pas être considérée comme un inventaire des zones humides. En effet, compte tenu de la taille du territoire et de la méthode utilisée, les secteurs prélocalisés n'ont pas fait l'objet d'une vérification systématique sur le terrain. Elle constitue cependant une base de travail pour des investigations plus précises et un support de connaissance pour les acteurs locaux.

➔ **Une synthèse des résultats de l'étude ainsi que les rapports techniques détaillés sont téléchargeables sur le site internet du SAGE : www.sage-beauce.fr**

➔ **Les couches cartographiques de l'étude (données SIG) sont disponibles sur demande auprès de la cellule d'animation du SAGE.**

Evaluation des fuites de nitrates vers les eaux souterraines

La disposition n°6 du SAGE relative à la pollution par les nitrates d'origine agricole prévoit la mise en place d'un suivi annuel des fuites de nitrates vers les eaux souterraines. Ce suivi doit comprendre une première mesure du reliquat d'azote minéral dans le sol réalisée à l'entrée de la période de percolation et une seconde mesure réalisée à la sortie de la période de drainage.

En application de cette disposition, **une première campagne de mesures a été menée au cours de l'hiver 2011-2012** à partir d'un échantillon constitué d'une centaine de parcelles représentatives de la diversité des situations agricoles rencontrées sur le périmètre du SAGE. Cette opération est amenée à être reconduite sur plusieurs années afin de pouvoir en tirer des conclusions sur les actions à engager sur le territoire.

La lettre du SAGE

Nappe de Beauce

Publication de la Commission Locale de l'Eau N°11, décembre 2012.

Directeur de la publication :
La Présidente de la CLE

Editeur : Syndicat du Pays Beauce Gâtinais en Pithiverais dans le cadre du SAGE Nappe de Beauce.

Rédaction : Cellule d'animation du SAGE

Conception graphique : www.graffity.fr

Crédits photos : Pays Beauce Gâtinais en Pithiverais

Impression : Imprimerie de Pithiviers

Imprimé sur papier 100 % recyclé.



SAGE Nappe de Beauce
16 av. de La République - 45300 PITHIVIERIS
Tél. 02 38 30 64 02
Courriel : sagebeauce@orange-business.fr

www.sage-beauce.fr